

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: - (1988)

Artikel: Vieilles pierres d'Erguël et des Franches-Montagnes
Autor: Babey, Marcellin

Titelseiten

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064681>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Marcellin Babey

VIEILLES PIERRES
D'ERGUËL ET DES FRANCHES-MONTAGNES



ASPRUJ 1988



COUVERTURE : Rosace sur un linteau de fenêtre du Peuchapatte. Non datée (Photo 2^e moitié du XVII^e s.)

PJ 7A

Marcellin Babey

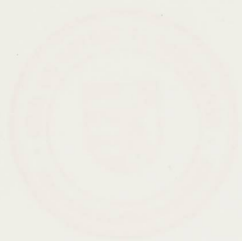


VIEILLES PIERRES
D'ERGUËL ET DES FRANCHES-MONTAGNES

Hôtâ spécial

ASPRUJ 1988

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Rural Jurassien



Monsieur le Ministre

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
VILLE DE MONTREAL

1911

1911

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

L'ouvrage est divisé en deux parties. La première partie est consacrée à l'histoire de l'architecture.

INTRODUCTION HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

LA MÉTHODE ARCHITECTURALE

CHAPITRE I

Les principes de l'architecture. L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles.

*A Jeanne Bueche
et à Marcel Grandjean*

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

CHAPITRE II

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

CHAPITRE III

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

L'architecture est une science et un art. Elle est soumise à des lois et à des règles. Elle est soumise à des lois et à des règles.

